

**5 - Orientations stratégiques pour la politique publique
départementale de l'éducation**

CD/2019/095

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

L'école constitue le creuset de la République. Elle est le lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances ainsi que des valeurs de la République. Elle joue un rôle fondamental de socialisation, d'ouverture sur le monde et constitue le socle de la vie en société.

Dans le cadre de son action, le Département agit sur des leviers fondamentaux pour la jeunesse : le développement de la citoyenneté, la créativité et l'esprit critique, l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même.

C'est dans cet esprit que le Département entend exercer ses missions auprès des 53 223 collégiens du Bas-Rhin. L'enjeu est bien de mobiliser l'ensemble des énergies afin d'aider les collégiens, d'une part à acquérir les repères et les fondamentaux de la vie d'adulte et d'autre part à développer les qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui, et ainsi devenir les citoyens de demain.

Dans le cadre d'une stratégie partenariale et territoriale, la politique de l'Éducation du Bas-Rhin proposée dans le présent rapport vise à apporter des réponses aux besoins fondamentaux, pour permettre à nos jeunes de devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables.

Si, s'agissant des collèges publics, les dispositions législatives lui confèrent une compétence forte en matière de construction, de fonctionnement, d'entretien et de gestion des agents techniques (ATC) au titre de l'article L.213-2 du Code de l'Éducation, le Département a également vocation à intervenir plus largement sur le cadre éducatif en agissant notamment avec les leviers de la culture, du sport, de la promotion des langues régionales, de l'éducation populaire ou encore de l'action sociale (art.L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, art L.113-8 du Code de l'urbanisme et art.L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales).

Cette ambition s'exprime pleinement dans les orientations du plan Actions Educatives et Collèges adopté le 20 mars 2017, et confirme la nécessité de poursuivre ses deux objectifs fondamentaux :

- renforcer l'égalité des chances et donner une opportunité à chacun ;
- accompagner les jeunes en vue de devenir des adultes autonomes et engagés qui pourront assurer pleinement leurs responsabilités de vie d'adulte.

Pour sa mise en œuvre pluriannuelle, ce plan va mobiliser un montant total de 526 M€ (investissement et fonctionnement) en faveur de la réussite éducative des collégiens, avec 3 leviers :

- le développement d'actions éducatives pour la réussite scolaire et l'épanouissement des collégiens ;
- la mise en place de conditions d'éducation modernes, durables et adaptées aux besoins des collégiens ;
- la mobilisation d'un large partenariat autour des collèges et des collégiens.

Pour 2019, et hors charges de personnel (ATC), il est proposé que plus de 54,3 M€ soient consacrés aux actions éducatives, aux outils numériques, à l'activité sportive, au fonctionnement et aux bâtiments des collèges publics.

Déployer des actions éducatives pour préparer les collégiens au monde de demain et favoriser leur ouverture :

Au sein des collèges ainsi que dans le cadre de l'éducation populaire, le Département et ses partenaires développent des actions éducatives qui répondent à la nécessaire compréhension des enjeux de la société. Pour l'année scolaire 2018-2019, plus de 500 actions éducatives ont ainsi été menées dans les collèges. Elles ont pour objectifs de permettre aux jeunes de :

- ✓ Devenir des citoyens responsables et autonomes ;
- ✓ Développer la créativité, la curiosité et l'esprit d'équipe ;
- ✓ Promouvoir le bilinguisme ;
- ✓ Choisir, agir et oser par soi-même.

- *Devenir des citoyens responsables et autonomes*

Les propositions sont nombreuses : Collège au cinéma, mini-entreprises, entreprendre pour apprendre, lire et faire lire, la semaine de la presse, actions dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), lui-même intégré dans le Schéma départemental d'accompagnement des parents (SDAP), etc....

Dans ce cadre, le partenariat du Département du Bas-Rhin avec les 29 centres socioculturels, les structures socioéducatives communales et intercommunales du territoire, les relais culturels, les centres d'interprétation du patrimoine, l'ADIAM 67 et les financeurs (Caisse d'Allocations Familiales et Communes) est fondamental pour inscrire les priorités du Département dans une collaboration renouvelée.

Le Département sensibilise également les jeunes Bas-Rhinois à la protection de l'environnement, par son action dans la création et la gestion des espaces naturels sensibles, et leur ouverture au public pour sensibiliser les Bas-Rhinois à ce patrimoine proche de chez eux. Par ce biais, il vise à instiller et à développer en eux une sensibilité, voire une culture de l'éco-citoyenneté et de développement durable.

En cohérence, des actions de sensibilisation à l'environnement, à la lutte contre le

gaspillage (mois de la pesée dans 45 collèges en 2019 contre 38 en 2018) et aux circuits courts (semaines « Ici on mange bio et local » pour 36 collèges en 2019 contre 21 en 2018) sont également menées dans les collèges par les agents techniques qui ont un rôle d'ambassadeurs, ainsi que par 3 jeunes en service civique et par des associations. Pour 2020, ce sont 5 jeunes en service civique qui interviendront dans les collèges.

Enfin, la politique sportive se conjugue avec la politique Education du Département. Le sport permet l'apprentissage du respect de l'autre. La pratique sportive est également un vecteur de mieux-être (éducation à la santé, lutte contre l'obésité) et donc un levier de prévention dès le plus jeune âge (75 % des collégiens pratiquent une activité sportive en-dehors des cours).

La pratique des collégiens sera renforcée à l'avenir par différents leviers, qu'il s'agisse de financement de travaux dans les gymnases via les contrats départementaux ou du soutien apporté dès 2019 aux sections sportives, par exemple.

Ces actions visent à faire des jeunes Bas-Rhinois des futurs citoyens responsables et autonomes. Dans cet objectif, le Département propose de mener avec ses partenaires (Unis cité, la fondation caisse d'Epargne, La Poste, CRESUS), des actions éducatives autour des thématiques de la gestion budgétaire et du logement. L'enjeu est double : d'une part contribuer à l'éducation financière et informer les jeunes sur les modes de consommation, et d'autre part développer des actions de prévention primaire, notamment en direction des Bas-Rhinois les plus jeunes, collégiens ou jeunes confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour leur donner les outils nécessaires et éviter d'éventuelles situations de précarité à terme.

En 2020, il est proposé de renouveler les Journées Citoyennes qui permettent aux collèges (4 par an) de mobiliser leurs élèves autour d'actions citoyennes (embellissement, réfection, action solidaire, action de développement durable...) avec les acteurs locaux (associations, CSC, bénévoles...). Le Département y apportera son appui logistique et financier. Pour l'année 2018-2019, 80 actions avaient pu être soutenues et 50 partenaires mobilisés.

Par ailleurs, un partenariat renforcé est établi avec le SDIS (délibération n° CD/2018/042 du Conseil départemental lors de sa séance plénière du 22 octobre 2018) pour développer auprès des collégiens de 4^{ème} une sensibilisation aux gestes qui sauvent. 12 collèges ont expérimenté cette action sur l'année scolaire 2017-2018. 54 nouveaux collèges ont pu en bénéficier sur l'année scolaire 2018-2019. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce dispositif sera déployé auprès de 75 collèges.

Initié en 2019 (assemblée plénière du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 4 avril 2019), le plan d'actions en faveur de la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine de l'autre poursuit son déploiement. En 2020, des expositions seront organisées avec le Musée de l'Homme à Paris, un appel à projets « Collèges sans haine » permettra de soutenir des initiatives exemplaires,

Enfin, le Département mobilise 15 jeunes en service civique pour la réalisation d'actions éducatives dans les collèges (égalité Hommes-Femmes, sexualité/affectivité, estime de soi,...).

- *Développer la créativité, la curiosité et l'esprit d'équipe*

Par son action, le Département participe également, via ses établissements et services départementaux, au processus éducatif.

La politique mémorielle est essentielle à la construction du citoyen, les enseignements du passé devant permettre de construire l'avenir.

Avec un équipement comme les Archives départementales, un engagement auprès du Mémorial de l'Alsace Moselle, ou encore par le financement d'Archéologie Alsace, le Département participe pleinement à ce travail de mémoire et de lien avec les générations actuelles. C'est ainsi que 20 collèges ont pu participer en 2019 à des visites accompagnées de l'exposition « Les Alsaciens, 1918-1925. Paix sur le Rhin ? », réalisée par les Archives départementales du Bas-Rhin en partenariat avec le Département du Haut-Rhin.

Les services éducatifs des établissements (Haut-Koenigsbourg, Archives, Vaisseau) veillent à consolider et densifier les liens avec les publics de tous âges, scolaires et autres. Le Vaisseau permet à la fois de développer les savoirs et les connaissances, et de faire découvrir des modes d'apprentissage alternatifs et donc inclusifs. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 30 collèges ont emmené une ou plusieurs classes au Vaisseau.

Les offres de contenu doivent permettre à chaque citoyen de se forger à la fois un esprit critique et un corpus culturel ouvert sur toutes les cultures et formes d'expression.

L'éducation à l'art, à la musique notamment, est encouragée par la politique culturelle départementale, via le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Ce travail sur la sensibilisation, l'éducation à l'art et le développement de la créativité gagnera encore à se développer en direction de tous.

- *Promouvoir le bilinguisme*

L'Alsace est au coeur de l'Europe et de l'espace rhénan. Le bilinguisme est dans l'ADN de cette région à la frontière de deux cultures. Le Département, conscient de cette richesse, investit dans un multilinguisme qui permet, à la fois, de renouer avec la culture et la langue alsacienne, et qui ouvre également des opportunités dans un espace germanophone économiquement dynamique. Ces opportunités sont toutefois conditionnées par la maîtrise de la culture professionnelle et de la langue allemandes.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 17 % des élèves du 1^{er} degré sont inscrits en section bilingue à parité horaire (objectif de 30 % en 2030), 46 collèges publics disposent d'une section bilingue pour 3 177 élèves (soit 7 % des effectifs totaux).

Sur un plan plus général, 42 % des Bas-Rhinois déclarent bien savoir parler le dialecte alsacien (contre 61 % en 2001 et 91 % en 1946).

C'est pour enrayer la baisse de la pratique de la langue régionale et faire de l'Alsace un véritable bassin de vie transfrontalier, ouvert à 360 °, que la Collectivité européenne d'Alsace disposera à compter de sa création d'une compétence forte dans le champ du bilinguisme : elle pourra proposer sur son territoire, tout au long de la scolarité, un enseignement facultatif de langue et culture régionales, en complément des heures d'enseignement dispensées par le ministère de l'éducation nationale et en s'appuyant sur le recrutement d'intervenants bilingues.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de sa session plénière du 22 octobre 2018, a d'ores et déjà validé le renouvellement de la convention opérationnelle quadripartite sur le bilinguisme ainsi que le soutien à l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA). Il a également adopté une stratégie plus forte pour créer les conditions

plus favorables à l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace.

Il s'agit notamment d'intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant, de multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan, de développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier et de valoriser la langue et la culture régionales.

La préparation des collégiens à leur avenir est en effet au coeur des préoccupations du Département. La découverte et l'ouverture des métiers en constituent des leviers fondamentaux. C'est ainsi que le Département s'engage dans des actions qui permettront aux collégiens de découvrir des secteurs d'activité et ainsi de mieux définir leur orientation professionnelle :

- ✓ mise en relation entre les collégiens de 3ème et des entreprises pour leur stage de découverte via une plateforme numérique ;
- ✓ actions de découverte des métiers du social au sein des UTAMS ;
- ✓ ou encore l'expérimentation de section d'excellence « métiers –Etude » à l'instar des sections sports Etudes.

Agir sur les conditions d'éducation pour donner à chacune et à chacun toutes les chances de réussir

Rénover les collèges publics

Pour la réalisation des orientations en faveur des collégiens du Bas-Rhin, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté un ambitieux programme pluriannuel d'investissement (PPI) dont les engagements s'établissent à 175 M€ consacrés à la restructuration et la modernisation des établissements publics.

Même dans une période de forte contrainte budgétaire, le Département reste engagé dans sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

Par ailleurs et sans discontinuité, il est proposé que la programmation pluriannuelle de maintenance reste engagée à un niveau d'investissement élevé à hauteur de 6,65 M€ pour 2020, dont 0,5 M€ consacrés au renouvellement des équipements propres aux restaurants scolaires.

Au total, ces efforts combinés permettront de renforcer la sécurité dans les collèges bas-rhinois, d'améliorer les conditions d'accueil des enseignants et des élèves, notamment ceux qui souffrent d'un handicap, et d'agir fortement en faveur de la transition énergétique.

Ce programme d'investissement permet également de répondre à la progression accélérée des effectifs sur la périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, territoire marqué par de multiples dynamiques : attractivité d'une métropole au cœur de l'Europe, programmes urbains particulièrement forts (le PLUI adopté en décembre 2016 par l'Eurométropole de Strasbourg prévoit à l'horizon 2030 la création de plus de 45 000 logements pour accueillir 50 000 nouveaux habitants), progression du nombre de mineurs non accompagnés accueillis dans les établissements scolaires,... A ce titre, deux établissements seront profondément restructurés (Eckbolsheim et Solignac), un collège nouveau sera construit (Est de Strasbourg) et au regard de la progression inédite (et non

prévue) des effectifs scolaires sur le territoire Ouest de la Ville, le besoin d'un collège supplémentaire est examiné.

Les crédits permettent également de poursuivre l'effort initié en 2019 pour le financement des travaux de réhabilitation des collèges privés sous contrat. Une enveloppe de 0,85 M€ est proposée au budget primitif 2020.

Cet engagement est illustré par l'action du Département du Bas-Rhin auprès du collège Twinger à Strasbourg qui connaît des problématiques de sécurité. En partenariat avec le Rectorat, le Département mobilise les acteurs publics et associatifs pour le déploiement du projet éducatif du collège et la réussite des collégiens. Au-delà de la dotation de fonctionnement et des moyens en ressources humaines déjà mis à disposition, plus de 125 000 € sont engagés pour l'aménagement et la mise en sécurité du collège : caméras, visiophones, clôture, foyer pour les élèves... Plus largement, le Département initie à partir de janvier 2020 un projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) pour que l'ensemble des acteurs (Rectorat, Ville de Strasbourg, associations, communauté éducative...) agissent ensemble pour la réussite de ce collège.

Agir pour rendre les collèges publics accessibles au handicap

Le 6 juillet 2015, l'Assemblée plénière (délibération n° CD/2015/82) a adopté un échéancier prévisionnel de travaux estimés à 25 M€, qui doivent permettre aux établissements d'être accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de handicap : physique, sensoriel, cognitif ou mental. Les travaux nécessaires sont intégrés aux restructurations/modernisations inscrites au programme pluriannuel d'investissement (PPI) mentionné plus haut pour les collèges concernés. Pour les autres collèges, ils font l'objet d'opérations spécifiques.

L'ADAP doit permettre de faciliter l'accès des collégiens en situation de handicap aux collèges, notamment en réduisant la distance à parcourir entre leur domicile et le collège, pour leur permettre de suivre une scolarité sans entrave physique.

D'ici 2020, 54 collèges publics seront rendus accessibles. Les 34 collèges publics restant seront rendus accessibles d'ici 2024.

Pour 2020, il est proposé un budget de 1M€ TTC à destination des collèges non concernés par le PPI.

Accompagner les parcours de scolarisation

Le Département du Bas-Rhin accompagne les parcours de scolarisation des collégiens en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage. Son action se traduit par :

- le financement de l'équipement et du fonctionnement des classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap. 61 classes ULIS sont implantées dans les collèges publics du Département (773 élèves à compter de septembre 2019) ;
- le financement, au titre de l'investissement, du fonctionnement et de l'équipement des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : elles accueillent des élèves (1419 à compter de septembre 2019) présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables (26 collèges du Bas-Rhin concernés, intervenant sur 5 champs professionnels (Hygiène, Alimentation et Services/Espace Rural et Environnement/Vente, Distribution et Magasinage/Habitat/Production Industrielle).
- l'accueil de classes externalisées dans les collèges : 13 classes externalisées permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion

scolaire.

Engager la révolution numérique

Permettre l'appropriation par le collégien des outils numériques, c'est lui assurer une ouverture sur le monde, lui favoriser l'accès à la connaissance en développant son esprit critique, le préparer au monde du travail dans les meilleures conditions.

Le Département poursuit donc l'ouverture à la révolution numérique des collèges publics en favorisant l'accès à un matériel informatique de qualité, qu'il soit fixe ou mobile, (investissement en matériel et maintenance informatique), l'accès à un réseau haut débit, au WIFI et la mise en place d'un matériel informatique (PC, serveurs, etc..) de nature à permettre le déploiement des nouvelles pédagogies et l'apprentissage des nouveaux outils (programmation, expérimentation BYOD au collège Olympe de Gougès à Ingwiller, Tomi UNGERER à Dettwiller et Rembrandt BUGATTI à Molsheim,...).

En 2020, le Département du Bas-Rhin poursuit son engagement initié en 2018 par un plan numérique ambitieux qui mobilise 14 M € de 2018 à 2020. Pour 2020, il est proposé que 3 M€ y soient consacrés.

Agir sur les conditions de travail des agents techniques des collèges

Les 850 agents techniques des collèges agissent pleinement sur les conditions de scolarité et d'épanouissement des collégiens au travers de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance et de la restauration. Une action spécifique leur est dédiée afin d'améliorer les conditions de travail (guide d'intervention technique, ergonomie des postes pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques ...) et renforcer la reconnaissance de leurs métiers. La mise en oeuvre de ce plan fait l'objet d'un point régulier en CHSCT.

Construire les partenariats avec les territoires, les grandes écoles et l'université

Le déploiement des objectifs du Département ne peut se faire sans ses partenaires : la communauté éducative, les parents, les Communes et EPCI, les associations.

Une démarche innovante a donc été proposée par le Département pour mettre en valeur les actions déjà réalisées en faveur de l'épanouissement et de la réussite scolaire des collégiens et pour définir celles qui feraient défaut.

Basée sur le volontariat, cette démarche est formalisée au sein d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) qui précise le diagnostic et le plan d'actions nécessaire. Son ambition est d'augmenter l'offre éducative en fédérant les acteurs locaux dont les collèges et les jeunes autour d'un projet commun. Le PEPS s'appuie sur un diagnostic partagé et s'adapte aux réalités et besoins locaux. Ainsi, il permet de construire des réponses éducatives et collectives.

7 collèges sont aujourd'hui engagés dans des PEPS : Galilée et Maxime Alexandre à Lingolsheim, collège Pierre Claude à Sarre-Union Hans Arp à Strasbourg, cité scolaire de la Haute-Bruche à Schirmeck, Marcel Pagnol à Wasselonne. 7 collèges supplémentaires pourraient rejoindre la dynamique en 2020, dont le collège Twinger à Strasbourg.

Enfin, ce partenariat avec les territoires est complété d'un partenariat avec l'Université et les Grandes Ecoles. A ce titre, il est rappelé que depuis 25 ans, le Département du Bas-Rhin intervient fortement pour favoriser l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, tout en encourageant le transfert de

technologies auprès des entreprises de tout le territoire.

Depuis lors, le Département a investi plus de 70 M€ pour contribuer à construire et à rénover les bâtiments universitaires et de recherche, permettre l'acquisition des équipements scientifiques modernes, améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des étudiants ainsi que pour attirer des chercheurs de renommée internationale à Strasbourg.

A ce jour, la somme des engagements en cours du Département s'élève à 8,5 M€, dont 5,5 M€ concernent des opérations inscrites dans le Plan Campus, en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (restructuration de la cité universitaire Paul Appell à Strasbourg, site de l'Hôpital Civil et construction du Studium Learning Center à Strasbourg). L'intérêt du Département est particulièrement marqué pour :

- le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire,
- le renforcement de la participation aux consortiums transfrontaliers. Une attention spécifique est portée à la pérennisation et à l'expansion du Campus Européen EUCOR, véritable préfiguration du concept d'université européenne,
- le développement de plateformes et l'innovation, notamment sur l'enjeu de la santé dans le cadre de la dynamique du Campus NextMed à Strasbourg,
- l'expansion des travaux dans les domaines d'excellence tels les neurosciences ainsi que la contribution à la création de nouvelles formations.

L'année 2019 a été consacrée à des échanges techniques entre l'UNISTRA et les services départementaux. Cette démarche a permis d'identifier des pistes de concordance et de construire des formes innovantes de collaborations sur les trois années à venir dans la perspective de : contribuer au développement du territoire et à l'ancrage local, conjuguer les efforts en matière de réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle, dynamiser l'excellence, la culture et la vie scientifique et développer des cultures professionnelles partagées.

La convention partenariale, issue de ces échanges, prend en compte les travaux de préfiguration de la future Collectivité Européenne d'Alsace, et constitue une feuille de route, un protocole d'intentions qui engagent l'UNISTRA et le Département sur les trois années à venir. L'approbation de ce document est soumise à l'Assemblée Plénière lors de la séance de ce jour.

Les actions d'information, d'orientation et de sensibilisation entreprises avec certaines grandes écoles participent à refonder la confiance des élèves, tant vis-à-vis de leurs capacités que du système éducatif. Ce dispositif contribue à redonner une consistance et une perspective aux notions de réussite scolaire et d'égalité des chances, il stimule l'ambition des élèves. Incités par ces exemples, inspirés par ces trajectoires prestigieuses, les jeunes retrouvent goût à l'effort d'apprentissage, réinvestissent les possibilités de poursuites d'études longues et revoient à la hausse leurs choix d'orientation.

C'est ainsi, qu'en 2019 a été renouvelé l'accueil de 8 élèves polytechniciens dans des établissements scolaires en réseaux d'Education Prioritaire de l'Académie de Strasbourg (3 élèves en 2015, 6 en 2016, 8 en 2017, 8 en 2018) pour y effectuer leur stage.

La commission Enfance, Famille, Education, réunie le 18 novembre dernier, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la mise en œuvre de la politique de l'Education du Département du Bas-Rhin telles que proposées dans le présent rapport, et qui correspondent aux lignes directrices suivantes :

- Déployer des actions éducatives pour préparer les collégiens au monde de demain et favoriser leur ouverture;*
- Agir sur les conditions d'éducation pour donner à chacun toutes les chances de réussir (le collègue de demain);*
- Construire les partenariats avec les territoires, les grandes écoles et l'université.*

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY